

## Décision du Maire

N° 2022-D-074

**Objet : Marché ordinaire à procédure adaptée - Agrandissement et restructuration de l'école Pablo Neruda / Construction d'un restaurant scolaire - n°A220710  
Lot 08 : Plâtrerie - Faux-plafonds**

Le Maire de la commune,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** qu'une consultation a été lancée en vue de l'agrandissement et restructuration de l'école Pablo Neruda / Construction d'un restaurant scolaire,

**CONSIDERANT** que la Commission d'appel d'offres du 8 juillet 2022 a classé les candidats du marché ordinaire,

**CONSIDERANT** que le marché, objet de la consultation comprenait 15 lots,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition de la société LES PLATRERIES MODERNES C. JOBIN - 44 rue de Metz - 77260 Sammeron a été classée en première position pour le lot 08.

### DECIDE

**DE SIGNER** le contrat à intervenir avec la société LES PLATRERIES MODERNES C. JOBIN - 44 rue de Metz - 77260 Sammeron pour les travaux de Plâtrerie - Faux-plafonds – lot 08.

Ce marché s'inscrit dans une procédure comptant également l'allotissement suivant :

- Lot 01 : Curages - Démolitions - Désamiantage
- Lot 02 : Gros-oeuvre
- Lot 03 : Structure bois
- Lot 04 : Bardage – Couverture
- Lot 05 : Étanchéité
- Lot 06 : Menuiseries extérieures – Serrurerie
- Lot 07 : Menuiseries intérieures
- Lot 09 : Ravalement - Peintures
- Lot 10 : Revêtements de sols - Faïences
- Lot 11 : Plomberie - CVC
- Lot 12 : Électricité
- Lot 13 : Ascenseur
- Lot 14 : VRD
- Lot 15 : Espaces verts - Plantations

**DIRE** que le contrat est un marché ordinaire de travaux, d'un montant estimatif de 341.000 € H.T. et un montant au DQE de 265.008,23 € H.T. soit 318.009,88€ TTC .Il est conclu pour un délai global pour l'ensemble des prestations de 2 ans à compter de la date fixée par ordre de service.

Les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice en cours et les exercices suivants.

Le marché ordinaire passé selon une procédure adaptée ouverte à intervenir sera signé par le pouvoir

adjudicateur.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne à Melun,
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie,
- Madame la Trésorière principale de Chelles

**Recours :**

En application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente décision, peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification à l'adresse suivante : 107 avenue de la République 77340 PONTAULT-COMBAULT.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télérécurse citoyens » (accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 21 juillet 2022



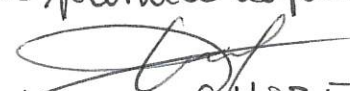
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20220722-2022-D-074-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2022

Pour le maire  
et par délégation

le premier adjoint  
  
Sophie MOZELANE